

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 12 novembre 2018 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers, Patrice Boisjoli, Sylvain Mallette et Lucien Thibault sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

Sont absents messieurs les conseillers Sylvain Roy et Marc-Antoine Thibault.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

18-11-262

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli l'adoption de l'ordre du jour

Madame Nicole Sainte-Marie propose de reporter le point 7.2 de l'ordre du jour à une séance ultérieure afin de permettre à madame Joannie Archambault d'obtenir une rencontre avec les membres du Conseil municipal visant à donner sa version des faits reprochés.

Le vote est demandé.

Ont voté contre la proposition de report :

Monsieur le conseiller Lucien Thibault;
Monsieur le conseiller Patrice Boisjoli;

Ont voté pour la proposition de report :

Madame la conseillère Nicole Ste-Marie
Monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Considérant l'égalité des votes, monsieur le maire Réjean Beaulieu se prononce contre la proposition de report.

Et résolu à la majorité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté suivant avec le point varia ouvert et l'ajout du point en italique :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal
 - 3.1 Séance ordinaire du 9 octobre 2018
 - 3.2 Suivi du dernier conseil
4. Première période de questions du public (15 minutes)

ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Mada et politique familiale
 - .1 comité de pilotage
6. Avis de motion et premier projet de règlement numéro 395-18 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02, de façon à modifier les normes relatives au cannabis, au café-terrace ainsi qu'aux cabanons pour les bâtiments multifamiliaux
7. Ressources humaines
 - .1 Politique de rémunération
 - .2 Responsable de la bibliothèque et du développement communautaire – fin d'emploi
8. Service des écocentres – Sainte-Martine, Beauharnois et Saint-Rémi
9. Protocole local d'intervention d'urgence - Sauvetage d'urgence hors du réseau routier de la MRC de Beauharnois - Salaberry– besoin municipal

DOSSIERS SOUMIS POUR FINS D'APPROBATION

10. Adoption des dépenses – octobre 2018
11. Finance municipales
 - .1 Situation financière États comparatifs financiers au 31 octobre 2018
 - .2 Mesures d'urgence du 5-6 janvier 2018 – suivi du dossier retard du paiement des frais
 - .3 Autorisation – dépassement de postes budgétaires
12. Appropriation / Fonds réservés
 - 12.1 Appropriation / Fonds réservés
 - .1 Fonds réservés BIOM
 - .2 Fonds réservés Assainissement
 - .3 Fonds de roulement
 - .4 Fonds DCTP
 - .5 Appropriation de surplus
 - .2 Rapport de l'administration sur l'état des fonds
13. Camion de voirie – autorisation – appel d'offres gré à gré
14. Travaux dans les cours d'eau
 - .1 Demande d'appui des travaux d'entretien de la branche 13 de la Rivière des Fèves

INFORMATIONS AUX CITOYENS

15. Installation septique – pgmr – suivi
16. Démission de l'inspectrice municipale
17. Correspondance au conseil

1. MRC Beauharnois Salaberry	Remerciement évènement Bon pied, Bon oeil
2. CPTAQ	Dossier Ferme Stéphane Couture
3. Desjardins	Modification de la convention et transfert des activités
4. École secondaire des Patriotes	Atelier-théâtre
5. Fleurons du Québec	Résultats de la classification
6. Le campagnol	Remerciement pour le soutien à la soirée d'information
18. Rapport des élus
19. Dépôt des rapports internes
 - .1 Permis et urbanisme - Statistiques des permis et des certificats – mois d'octobre 2018
 - .2 Rapport bibliothèque
20. Remerciement Linda Riendeau
21. Varia
 - .1 Remerciement Anne-Marie Samson
 - .2 *Dépôt intérêt pécuniaire*
22. Deuxième période de questions du public (15 minutes)
23. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. Procès-verbal

3.1 Procès-verbal – séance ordinaire du 9 octobre 2018

18-11-263

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 sans modification.

ADOPTÉ

3.2 Suivi du dernier conseil

Monsieur le maire Réjean Beaulieu et monsieur le directeur général Michel Morneau font part aux élus du suivi du dernier conseil.

4. Première période de questions du public

Un citoyen demande pourquoi les pompiers ne sont pas appelés pour une intervention d'accident automobile sur notre territoire sauf lorsque la SQ en fait la demande.

Un citoyen demande s'il est possible de rehausser certains accotements de routes et de chemins.

Un citoyen demande de remplir des nids-de-poule sur le chemin de la rivière des Fèves sud.

Un citoyen demande de déplacer l'afficheur de vitesse.

ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Mada et politique familiale

5.1 Comité de pilotage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée en 2018 dans le processus MADA et politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE la formation du comité de pilotage est requise;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage MADA et politique familiale est l'instance qui, pour la municipalité, accompagne

la démarche MADA, de l'élaboration du portrait au dépôt du plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE le comité intervient à toutes les étapes de l'élaboration et du suivi de la démarche MADA et politique familiale et que le comité :

- s'assure de la planification générale de la démarche;
- veille à la mise en place d'un processus de consultation démocratique;
- assure l'adhésion des principaux acteurs concernés;
- suscite la concertation entre les différents acteurs;
- s'assurent que le plan réponde aux besoins des aînés de la municipalité;
- propose, amende et valide le plan d'action avant son dépôt au conseil municipal;
- veille à la mise en œuvre et à l'évaluation du plan d'action;
- promeut la démarche de manière générale.

CONSIDÉRANT QU' à ce titre, les membres portent l'esprit de la démarche, dégagent des orientations et valident les résultats des travaux qui conduisent au dépôt du plan d'action;

EN CONSÉQUENCE,

18-11-264

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De créer le comité de pilotage de la démarche Mada et politique familiale.

Que les membres soit les suivants :

Madame Nicole Ste-Marie, conseillère municipale;
Monsieur Patrice Boisjoli, conseiller municipal;
Monsieur Sylvain Roy, conseiller municipal;
Monsieur Louis-Marie Lemay, représentant citoyen;
Madame Gisèle Bourdeau, représentante citoyenne;
Madame Marie-Ève Mérineau, représentante citoyenne;
Madame Lise Filiatrault, représentante citoyenne;
Madame Jacinthe Vanier, représentante citoyenne;
Monsieur Michel Morneau, représentant municipal;
Madame Solange Chabot, représentante Actions familles
Manon Desnoyers, Représentante CSSS Jardins-Roussillon

ADOPTÉ

6. **Avis de motion et premier projet de règlement numéro 395-18 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02, de façon à modifier les normes relatives au cannabis, au café-terrasse ainsi qu'aux cabanons pour les bâtiments multifamiliaux**

Un avis de motion est donné par monsieur le maire Réjean Beaulieu, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de modifier le règlement de zonage 204-02 afin d'y intégrer des normes relatives aux cannabis, retirer une disposition applicable au café-terrasse et spécifier les surfaces maximales des bâtiments de type cabanon pour les usages résidentiels multifamiliaux.

ATTENDU QUE la municipalité peut effectuer des modifications à sa réglementation en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE certaines modifications au Règlement de zonage portant le numéro 204-02 s'avèrent nécessaires afin de maintenir une bonne gestion du territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Urbain-Premier entérine le projet;

ATTENDU QU' une copie du projet de règlement a été remise aux élus le 8 novembre 2018

EN CONSÉQUENCE,

18-11-265

Il est proposé par monsieur le maire Réjean Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que le premier projet de règlement numéro 395-18 modifiant le Règlement de zonage numéro 204-02, de façon à modifier les normes de cannabis, de café-terrasse ainsi que des bâtiments accessoires pour les multifamiliaux, soit adopté.

ADOPTÉ

7. **Ressources humaines**

7.1 **Politique de rémunération**

CONSIDÉRANT QUE des modifications sont requises afin d'adapter la politique aux modifications de la Loi sur le travail;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements sont nécessaires afin de détailler la forme de l'évaluation des employés, s'ajuster aux

situations des mesures d'urgence, de limiter les primes hors horaire, ajouter des types d'emploi et remplacer l'annexe A – grille salariale afin de modifier à la hausse les classes 55 et suivantes (nouveau salaire classe 55 et 1% de différence entre les classes par la suite – comprend l'IPC septembre 2017 à septembre 2018);

CONSIDÉRANT QUE les élus insèrent également la notion de statut exceptionnel à la section 7 *Rémunération* permettant de rémunérer à titre significatif un employé, de son échelon en y ajoutant au plus 5%;

EN CONSÉQUENCE

18-11-266

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter une nouvelle version de la politique de rémunération.

Que cette politique soit en vigueur le premier janvier 2019.

ADOPTÉ

7.2 Responsable de la bibliothèque et du développement communautaire – fin d'emploi

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Joannie Archambault à titre de responsable de la bibliothèque et du

développement communautaire à temps partiel en date du 2 octobre 2017 par la résolution 17-10-263;

CONSIDÉRANT QU' elle est en fonction à ce poste depuis le 24 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est dotée d'une politique de rémunération;

CONSIDÉRANT QU' une période probatoire est requise aux exigences de cette politique;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général monsieur Michel Morneau à l'effet de mettre fin à l'emploi de madame Joannie Archambault;

CONSIDÉRANT les obligations de l'employeur en matière de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE,

18-11-267

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault de mettre fin à l'emploi de madame Joannie Archambault à titre de responsable de la bibliothèque et du développement communautaire.

Le vote est demandé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Ont voté pour la proposition :

Monsieur le conseiller Patrice Boisjoli;
Monsieur le conseiller Lucien Thibault;

Ont voté contre la proposition :

Madame la conseillère Nicole Ste-Marie;
Monsieur le conseiller Sylvain Mallette;

Considérant l'égalité des votes, monsieur le maire Réjean Beaulieu se prononce en faveur de la proposition.

Et résolu à la majorité des membres du Conseil

De mettre fin à l'emploi de madame Joannie Archambault occupant le poste de responsable de la bibliothèque et du développement communautaire.

Que la municipalité lui verse une compensation de départ équivalente de 3 semaines de travail au prorata du nombre d'heures hebdomadaires effectuées par semaine.

ADOPTÉ

8. Service des écocentres – Sainte-Martine, Beauharnois et Saint-Rémi

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier offre à ses citoyens des services d'utilisation d'écocentres de par les installations sur les territoires des villes de Beauharnois, Saint-Rémi et de la municipalité de Sainte-Martine;

CONSIDÉRANT le partenariat de participation à l'écocentre de la municipalité de Sainte-Martine;

CONSIDÉRANT QUE les contrats annuels entre les deux villes soit Beauharnois et Saint-Rémi doivent être renouvelés;

EN CONSÉQUENCE

18-11-268

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser, monsieur le maire Réjean Beaulieu et monsieur, le directeur général Michel Morneau à signer les ententes annuelles 2019 avec la Ville de Beauharnois et la Ville de Saint-Rémi.

ADOPTÉ

**9. Protocole local d'intervention d'urgence - Sauvetage d'urgence hors du réseau routier de la MRC de Beauharnois - Salaberry-
besoin municipal**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Beauharnois-Salaberry a reçu une subvention du Ministère de la Sécurité Publique afin d'améliorer les services d'intervention en urgence hors du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la totalité de ces sommes a été remise à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield afin de constituer une flotte de véhicules dans ce domaine;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des pompiers volontaires de la municipalité de Saint-Urbain-Premier possède des équipements;

CONSIDÉRANT QUE ces derniers sont convenables à des interventions sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC ne possède pas de parc régional sur le territoire de la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT QUE la répartition annuelle des coûts d'exploitation n'est pas convenue;

CONSIDÉRANT la responsabilité municipale en la matière;

EN CONSÉQUENCE

18-11-269

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De payer les frais d'utilisation du service de sauvetage d'urgence hors du réseau routier de la MRC de Beauharnois-Salaberry par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield par une tarification lorsque le service est utilisé par la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

Que la MRC de Beauharnois-Salaberry s'inspire des ententes intermunicipales en incendie.

ADOPTÉ

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

10. Adoption des dépenses – octobre 2018

18-11-270

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 10 octobre 2018 au 12 novembre 2018 inclusivement, totalisant un montant de 85 611.26.\$ est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 385-18 déléguant au directeur général, au directeur du service de sécurité des incendies certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement numéro 246-07 et son amendement soit le règlement 386-18 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉ

11. Finance municipale

11.1 Situation financière – États comparatifs financiers au 31 octobre 2018

Le directeur général dépose les États comparatifs financiers au 31 octobre 2018 conformément à l'article 176.4 du Code Municipal.

La situation financière actualisée est présentée par monsieur le maire Réjean Beaulieu qui souligne que l'exercice financier se solderait par un déficit d'environ 18 105\$.

11.2 Mesures d'urgence du 5-6 janvier 2018 – suivi du dossier retard du paiement des frais

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a expédié les documents appropriés de la réclamation le 26 avril 2018;

- CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité Publique a répondu verbalement au directeur général, monsieur Michel Morneau, que le paiement suite à l'étude du dossier sera de 15 387.54\$;
- CONSIDÉRANT QUE le montant de la réclamation était de 22 818.08 \$;
- CONSIDÉRANT QUE les raisons invoquées pour retrancher un montant de 7 430.54\$ sont tributaires à la fermeture du réseau supérieur de Transport Québec;
- CONSIDÉRANT QUE les remorquages des véhicules enlisés étaient essentiels afin de secourir les personnes coincées dans leur véhicule enlisé plus loin sur le chemin Grande Ligne;
- CONSIDÉRANT QUE les remorques des véhicules enlisés étaient essentielles afin de secourir les 3 pompiers retenus dans le camion-citerne enlisé à l'extrémité sur notre territoire du chemin Grande-Ligne;

EN CONSÉQUENCE,

18-11-271

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De signifier au Ministère de la Sécurité Publique l'insatisfaction de la municipalité de Saint-Urbain-Premier dans le cadre du traitement des sommes réclamées.

De demander au Ministère de la Sécurité Publique de revoir le traitement de notre demande en rehaussant le montant de remboursement à la somme demandée.

De demander au ministère des Transports de la Mobilité durable et l'Électrification des transports du Québec de payer les frais occasionnés par la fermeture de leurs routes ayant impacté les nôtres.

ADOPTÉ

11.3 Autorisation – dépassement de postes budgétaires

- CONSIDÉRANT le règlement numéro 385-18 déléguant au directeur général, à un officier municipal ou un responsable d'activités budgétaires certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;
- CONSIDÉRANT le règlement numéro 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT le rapport financier mensuel au 31 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent s'assurer du bon fonctionnement de la municipalité en autorisant les dépenses appropriées de l'année courante 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-11-272

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à procéder aux dépenses appropriées aux postes budgétaires ciblés soit :

# DE POSTE	POSTE DE DÉPENSE	ÉCART	EXPLICATION
02-32000-140	Rémunération voirie et charges sociales	(1 670.00 \$)	Augmentation salariale
02-41300-522	Entretien aqueduc	(720.00 \$)	Remplacement d'un compteur
02-70230-520	Entretien et réparation biblio	(100.00 \$)	Coût de la conciergerie

en raison du dépassement des sommes allouées au budget.

ADOPTÉ

12. Appropriation / Fonds réservés

12.1.1 Fonds réservés BIOM

CONSIDÉRANT le budget 2018 et les sommes allouées en relation avec le fonds réservé BIOM;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 358-16 visant la création d'une réserve financière pour l'implantation de la troisième voie (BIOM) est en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

18-11-273

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De procéder au versement de 9 505.00\$ au fonds réservé BIOM pour l'année 2018;

ADOPTÉ

12.1.2 Fonds réservés Assainissement

CONSIDÉRANT le budget 2018 et les sommes allouées en relation avec le fonds réservé Assainissement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 318-13 visant la création d'une réserve financière pour l'infrastructure des égouts est en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

18-11-274

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De procéder au versement de 5 200.00\$; au fonds réservé Assainissement (réserve financière pour l'infrastructure des égouts) pour l'année 2018;

ADOPTÉ

12.1.3 Fonds de roulement

CONSIDÉRANT QUE l'opération est effectuée conformément à l'article 1094 du Code municipal;

CONSIDÉRANT le règlement 97-12-09;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier constituait le fonds de roulement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité rembourse 1/10^e du montant de 61 000\$ au fonds de roulement à chaque année;

EN CONSÉQUENCE,

18-11-275

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De faire un remboursement annuel de 6 100 \$ au fonds de roulement conformément aux dispositions du budget.

ADOPTÉ

12.1.4 Fonds DCTP

CONSIDÉRANT QUE les exigences du MAMH en matière des instructions relatives à la comptabilisation des dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP);

CONSIDÉRANT QUE ces mesures sont un allègement possible depuis l'an 2016 et se terminant en 2018;

CONSIDÉRANT QUE le montant à pouvoir correspond au tiers du montant initial;

EN CONSÉQUENCE,

18-11-276

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'appliquer le fonds DCTP au budget 2018 soit un montant de 8 523.00\$.

ADOPTÉ

12.1.5 Appropriation de surplus

CONSIDÉRANT le budget 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-11-277

Il est proposé par monsieur le maire Réjean Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'accaparer un montant de 8 000\$ du surplus accumulé non affecté afin de boucler le budget de l'année 2018.

ADOPTÉ

12.2 Rapport de l'administration sur l'état des fonds

Le directeur général dépose le rapport sur l'état des fonds.

13. Camion de voirie – autorisation – appel d'offres gré à gré

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 18-01-08 et 18-03-81 afin de procéder à un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT la résolution d'autorisation pour l'appel d'offres publiques numéro 15-05-138 après le désistement du soumissionnaire de l'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a eu aucun dépôt de soumission suite à l'appel d'offres publiques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté depuis ce temps le règlement 394-18 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

18-11-278

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à procéder aux démarches d'acquisition d'un camion de voirie et ses accessoires de manière gré à gré selon un cahier de charge en respectant les conditions du règlement sur la gestion contractuelle numéro 394-18 et du règlement 385-18 déléguant au directeur général, à un officier municipal ou un responsable d'activités budgétaires certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats .

ADOPTÉ

14. Travaux dans les cours d'eau

14.1 Demande d'appui des travaux d'entretien de la branche 13 de la Rivière des Fèves

CONSIDÉRANT QUE la branche 13 de la rivière des Fèves du cours d'eau est localisée sur le territoire de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. Beauharnois-Salaberry a compétence exclusive sur les cours d'eau depuis le 1^{er} janvier 2006, en vertu des dispositions de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QU' une demande de travaux d'entretien a été faite par monsieur Michel Dubuc;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspectrice municipale madame Julie Rivard;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage financièrement dans les travaux d'entretien du cours d'eau et qu'elle détermine le mode approprié de facturation et de répartition des coûts reliés aux travaux à effectuer;

EN CONSÉQUENCE,

18-11-279

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'appuyer la demande de monsieur Michel Dubuc – travaux d'entretien de la branche 13 de la Rivière des Fèves.

Que ce dossier puisse faire l'objet d'une entente spécifique de travaux par la municipalité de Saint-Urbain-Premier tel que le spécifie la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Beauharnois-Salaberry datée du 20 septembre 2006 - demande particulière d'une municipalité locale pour la gestion de certains travaux d'entretien ou d'aménagement d'un cours d'eau.

ADOPTÉ

INFORMATIONS AUX CITOYENS

15. Installation septique – PGMR – suivi

Monsieur le maire Réjean Beaulieu fait part de l'état de ce dossier en lien avec le Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR) de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

16. Démission de l'inspectrice municipale

Le directeur général monsieur Michel Morneau dépose la lettre de démission de l'inspectrice municipale Julie Rivard.

17. Correspondance au conseil

La correspondance au conseil est déposée.

- | | |
|-----------------------------------|--|
| 1. MRC Beauharnois Salaberry | Remerciement évènement Bon pied, Bon Oeil |
| 2. CPTAQ | Dossier Ferme Stéphane Couture |
| 3. Desjardins | Modification de la convention et transfert des activités |
| 4. École secondaire des Patriotes | Atelier-théâtre |
| 5. Fleurons du Québec | Résultats de la classification |
| 6. Le campagnol | Remerciement pour le soutien à la soirée d'information |

18. Rapport des élus

Monsieur le conseiller Lucien Thibault fait le rapport de ses activités du mois d'octobre.

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette fait le rapport de ses activités du mois d'octobre.

Monsieur le conseiller Patrice Boisjoli fait le rapport de ses activités du mois d'octobre.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu fait rapport de ses activités du mois d'octobre.

19. Dépôt des rapports internes

19.1 Permis et urbanisme - Statistiques des permis et des certificats – mois d'octobre 2018

Le rapport des permis de construction pour le mois d'octobre est déposé.

19.2 Activité de la bibliothèque - Rapport

Le rapport des activités de la bibliothèque est déposé.

20. Remerciement Linda Riendeau

CONSIDÉRANT la présence de madame Linda Riendeau à même l'organisation Municipale en Sécurité Civile (l'OMSC) – mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

18-11-280

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De remercier madame Linda Riendeau pour les services rendus à la communauté au sein de l'OMSC – mesures d'urgence.

ADOPTÉ

21. Varia

21.1 Remerciement Anne-Marie Samson

CONSIDÉRANT la démission de madame Anne-Marie Samson au sein du Comité culturel;

EN CONSÉQUENCE,

18-11-281

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De remercier madame Anne-Marie Samson pour les services rendus à la communauté à titre de responsable du Comité de la culture.

ADOPTÉ

21.2 Dépôt intérêt pécuniaire

Monsieur le directeur général Michel Morneau dépose devant conseil les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

- Monsieur Sylvain Mallette;
- Monsieur Patrice Boisjoli;
- Madame Nicole Sainte-Marie;
- Monsieur Réjean Beaulieu;
- Monsieur Lucien Thibault.

22. Deuxième période de questions du public

Un citoyen demande comment se départir des plastiques agricoles.

Un citoyen suggère de créer un fonds visant le paiement des travaux dans les cours d'eau.

Un citoyen se questionne sur la qualité de l'eau potable sur le réseau situé sur le chemin de la Grande-Ligne.

Un citoyen s'interroge sur l'utilité de transporter des encombrants sur les terrains municipaux et par la suite les déplacer vers un écocentre.

Un citoyen indique qu'il n'est pas judicieux de transporter les branches pour ensuite les déchiqueter.

Un citoyen souligne le mauvais entretien du terrain de l'Usine-de-Lin.

Un citoyen propose l'installation des enseignes d'arrêt obligatoire à chacune des intersections du chemin Grande-Ligne et de la Montée de la Grande-Ligne.

Un citoyen interroge l'utilité de l'afficheur de vitesse sur le chemin Grande-Ligne à la hauteur de la Ville de Mercier.

Une citoyenne pose une question sur le remplacement de la responsable de la bibliothèque et des services communautaires.

Un citoyen demande aux élus s'il y a des subventions pour des travaux de remplacement des installations sanitaires pour les résidences.

Un citoyen demande si la préparation du budget est débutée.

23. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21h35.

Réjean Beaulieu, maire

Michel Morneau directeur général et
secrétaire-trésorier